

Rapporteur : **Madame Anne-Florence BOURAT**

OBJET : **Carte scolaire – Rentrée 2013 – Avis du Conseil municipal.**

*Mesdames, Messieurs,*

*La circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1er degré prévoit la consultation des communes concernant les projets d'affectation et de retrait des postes entraînant les fermetures et ouvertures de classes.*

*Par courrier en date du 26 mars 2013, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous informe des modifications apportées à la carte scolaire, pour la rentrée 2013.*

\* \* \* \* \*

**VU** le courrier du 26 mars 2013 de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale demandant au conseil municipal de se prononcer sur les modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2013, à savoir :

- école élémentaire Antoigné : fermeture du 6ème poste ;
- école élémentaire Jules Ferry : fermeture du 8ème poste élémentaire et ouverture d'une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) pour l'accueil d'enfants atteints de troubles des fonctions cognitives ;
- école élémentaire LAVOISIER : fermeture du 12ème poste et implantation d'un moyen (un poste enseignant) dans le cadre de l'action « plus de maîtres que de classes » ;
- école élémentaire Edouard Herriot : ouverture d'un 9ème poste dans le cadre de l'action « plus de maîtres que de classes ».

**VU** le courrier du 27 mars 2013 de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale prenant en compte la décision de fermeture des écoles maternelle Vieux Palais et élémentaire Henri Denard pour la rentrée 2013, et l'accueil à l'école primaire Claudie Haigneré à cette même date,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- conformément au vœu voté à l'unanimité au conseil municipal du 21 mars 2013, de confirmer son profond désaccord quant à la fermeture du 8ème poste à l'école élémentaire Jules Ferry, sachant que l'école n'est confrontée qu'à une baisse d'effectifs ponctuelle ;
- de confirmer également son désaccord concernant la fermeture de poste prévue pour l'élémentaire Antoigné, la fermeture de poste concernant l'élémentaire Lavoisier ;

- de formuler un avis très favorable quant à l'ouverture d'une classe CLIS à l'élémentaire Jules Ferry ;
- de formuler un avis très favorable quant à l'ouverture d'un poste à l'école élémentaire Edouard Herriot.

Il précise que le transfert physique des élèves des écoles maternelle Vieux-Palais et élémentaire Henri Denard vers l'école primaire Claudie Haignéré, sera effectué dès que possible, après la réception des travaux du chantier prévue mi-octobre 2013.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2013 n° 3951  
Publié au siège de la mairie, le 03/06/2013

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER